

EN BREF, LES AUTRES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 NOVEMBRE.

► Sur les 517 auditeurs inscrits aux Cours d'adultes, 486 sont Montrougiens et 102 en bénéficient gratuitement. Afin de faciliter les conditions d'apprentissage du français Langue étrangère, trois heures hebdomadaires ont été ajoutées.

► Afin de pallier l'augmentation des inscriptions au centre de loisirs élémentaires Buffalo, une nouvelle structure dans les locaux de Boileau sera créée pour prendre en charge 60 enfants de 6 à 12 ans.

DU 22 DÉCEMBRE

► Approbation du périmètre et des statuts de la communauté de communes Châtillon-Montrouge (lire page 8)

► Le plan de formation du personnel, notamment l'amélioration des relations avec les usagers, sur les règles d'hygiène et de sécurité, etc, a été présenté.

Retrouvez les comptes-rendus analytiques de ces deux séances sur le www.ville-montrouge.fr

LES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

Ces réunions sont publiques, vous y êtes donc cordialement invités. Les prochains rendez-vous auront lieu dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville (43, avenue de la République) à 20h, les :

- Mercredi 2 mars
- Mercredi 30 mars

Pour connaître l'ordre du jour de ces séances, consultez le www.ville-montrouge.fr ou composer le 01 46 12 76 76.

► Des décisions pour lancer 2005

Les deux derniers Conseils municipaux de l'année, les 24 novembre et 22 décembre, ont vu l'installation d'un nouveau conseiller municipal, le vote des tarifs 2005, la proposition du projet de statut pour la communauté de communes... à l'image de 2004, cette fin d'année était bien remplie.

Jean-Philippe Ailhaud, nouveau conseiller municipal

La disparition de Mme Bordas a donné lieu à l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Jean-Philippe Ailhaud, lors de la séance du 24 novembre dernier. Il a été élu pour siéger à la Commission Jeunesse-Sports-Culture-Affaires Sociales-Santé et désigné comme membre du Conseil d'école du Haut-Mesnil.



Afin d'assurer la représentation de la Ville dans les autres commissions et conseils d'établissements, des votes successifs ont été nécessaires. C'est Nicole Gibert qui sera désormais conseiller municipal délégué auprès du Maire-Adjoint des affaires sociales en charge des personnes âgées. Ainsi, elle a été choisie pour siéger aux Conseils d'administration du Centre d'Action Sociale, de la résidence de personnes âgées AREPA, de la maison Verdier et de l'association des Toujours Jeunes. Enfin, Philippe Triquet est membre du Comité consultatif des centres de loisirs et Claude Favra au Conseil d'administration du Cercle athlétique de Montrouge.

Montrouge s'engage pour une nouvelle année sportive !

Si la Ville est propriétaire de la plupart des équipements sportifs, les associations sportives en sont les principales utilisatrices. Depuis la saison 2003/2004, la Ville et chacune des associations s'engagent sur un certain nombre de points à travers la signature d'une convention d'objectifs. Le but est simple et légitime : respecter équipe-

ments et usagers.

Revenons sur les engagements de la Ville :

- Vote de subventions aux associations par le Conseil municipal.
- Mise à disposition gratuite des équipements en fonction de leurs disponibilités et des besoins des associations.
- Soutien aux projets de manifestations sportives.

L'association signataire, quant à elle, doit :

- Accueillir prioritairement les Montrougiens et pratiquer une majoration de 50% pour les autres.
- Répondre à des engagements en terme d'accueil des jeunes, de collaboration avec les services municipaux (Ecole de sports notamment) et de formation des cadres.

Afin de mieux connaître ses partenaires, la Ville reçoit chaque année, les bilans d'activités de chacune des associations.



Les services publics en 2005

Dans le cadre de sa mission de service public, la Ville de Montrouge propose de nombreux services à ses habitants. Le Conseil municipal vient de voter les tarifs 2005 de ces prestations dont voici quelques exemples :

- ▶ Pas d'augmentation pour les spectacles culturels (Tarif A+ : 25,40 €, tarif E : 3,10 €)
- ▶ Carte de stationnement magnétique riverains : 3,12 €
- ▶ Restauration scolaire : de 0,73 € à 3,72 € le repas selon de quotient familial
- ▶ Tarifs journaliers en classe de découverte : de 5 € à 13,77 € selon de QF)

- ▶ Cotisation annuelle pour l'école des sports : 31,77 €
- ▶ Entrée à la piscine : 1,96 € (17,27 € le carnet de 10)

Plus de 1 600 000 € consacrés à la vie associative

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la Ville vote annuellement des subventions de fonctionnement.

Globalement en 2005, les associations verront leur aides augmenter de 2,2%.

- ▶ Plus de 852 000 € en soutien aux associations Jeunesse et Sports,

- ▶ 161 700 € à l'action économique,
- ▶ environ 21 000 € dans le secteur social,
- ▶ 17 440 € aux associations culturelles, etc.

La vie associative fait partie intégrante du dynamisme de Montrouge.

Dans ces deux derniers secteurs, la commune intervient directement.



▶ La Prestation de Service Unique

Depuis le 1^{er} janvier 2005 est entrée en vigueur la Prestation de Service Unique (PSU). Basée sur une convention nationale, celle-ci modifie les modes de calcul de la participation familiale.

Une convention nationale :

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts- de- Seine verse une aide au fonctionnement pour les établissements d'accueil Petite Enfance (crèches collectives, familiales et parentales, halte- garderies, Jardins d'enfants, multi- accueil). Cette prestation prend le nom de Prestation de Service Unique à compter du 1^{er} janvier 2005. Les conditions d'attribution sont définies par une convention d'objectifs signée entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales.

Pour percevoir cette prestation indispensable à l'équilibre du budget, les communes doivent respecter le barème national pour le calcul des participations familiales, rédiger un nouveau règlement intérieur, un projet d'établissement et établir avec la famille un contrat d'accueil personnalisé.

Cette réforme n'engendre aucune modification notable quant à l'accueil des enfants au sein des établissements. Elle concerne essentiellement l'organisation administrative des structures et intègre un nouveau mode de calcul de la participation de chaque famille.

Mode de calcul des participations familiales :

Jusqu' au 31 décembre 2004 les familles bénéficiaient d'un forfait mensuel de 20 jours qui prévoyait 10 heures d'accueil par jour.

A compter du 1^{er} janvier 2005 :

Pour l'accueil régulier :

la famille signe un contrat d'accueil au sein de la structure qui précise le nombre d'heures réservées par jour sur une semaine. Cette réservation hebdomadaire est contractualisée sur une année déduction faite de 7 semaines de gratuité (52 semaines – 7 semaines de gratuité). La participation mensuelle est forfaitisée sur 11 mois, sur la base du tarif horaire. Celui-ci est calculé à partir des revenus mensuels de la famille affecté du pourcentage correspondant au barème CAF. Cette nouvelle formule permet une réservation inférieure à 10 heures par jour.

Pour l'accueil d'urgence ou occasionnel :

La famille s'engage à régler le nombre d'heures réservées sur la base du tarif horaire.



Point info : Service Petite Enfance
au 01 46 12 74 97.

**EN SAVOIR PLUS SUR
LES DEUX COMMUNES**

Châtillon :

Maire de Châtillon :
Monsieur Schosteck Jean-Pierre
28 788 habitants
292 hectares

Montrouge :

Maire de Montrouge :
Monsieur Metton Jean-Loup
42 002 habitants
207 hectares

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE CHÂTILLON-MONTROUGE**

Composé de 12 Conseillers (6 Conseillers de Châtillon et 6 de Montrouge) élus respectivement par le Conseil Municipal de leur ville ceux-ci ont un mandat calqué sur celui des villes à savoir 6 ans. L'élection du prochain Conseil Communautaire de Châtillon Montrouge aura donc lieu en 2008.

Le lundi 17 janvier s'est déroulé le premier Conseil Communautaire, voici vos élus :

Le Président :

Monsieur SCHOSTECK Jean-Pierre

Le Vice Président :

Monsieur METTON Jean-Loup

Les membres du bureau :

Madame FAVRE Alexandra
Monsieur HINDRE Jean-Pol

Les Conseillers Communautaires :

Monsieur SAINT-MARTIN Michel
Madame BOZON Marie-Claude
Madame GASCOIN Christiane
Monsieur PAUCARD Francis
Madame GIBERT Muriel
Monsieur VINCENT Wilfrid
Monsieur BOULET Jean-Paul
Madame Le METAYER Jocelyne



**► La Communauté de Communes
Châtillon-Montrouge est née**

Retenir un territoire pertinent, choisir une intercommunalité adaptable, tels ont été les choix du Conseil municipal de décembre dernier. L'année 2005 sera donc l'année de la mise en place de la "Communauté de communes de Châtillon-Montrouge".

**Châtillon-Montrouge,
un territoire cohérent**

Une des préoccupations de la Municipalité était de retenir un territoire logique et homogène. Les précédents débats ont conduit à réfléchir à des solutions communes avec Châtillon et Malakoff. Or, cette dernière a retenu une autre option. Convaincues dans leur choix, Montrouge et Châtillon ont décidé de se regrouper.

Châtillonais et Montrougiens se ressemblent, les communes sont entièrement urbanisées et économiquement tournées vers Paris : autant de motifs pour créer une intercommunalité pertinente.



Châtillon : rue de Bagneux

**Châtillon-Montrouge, une
"association" progressive**

Montrouge conçoit l'intercommunalité comme une démarche longue et qui doit être progressive afin de ne pas engager ses habitants dans un projet irréversible et qui ne leur conviendrait pas. Plus souple, c'est le statut de communauté de communes qui a été retenu. Dans un premier temps, il s'agit donc d'apprendre à travailler avec Châtillon et de trouver petit à petit une synergie. Cette année, les services municipaux existants de Montrouge prennent entièrement en charge le secrétariat général, la gestion des finances et des ressources humaines de la Communauté de Communes. Dès 2006, Châtillon aura la responsabilité d'autres compétences.



Montrouge : avenue de la République

	Les transferts proposés pour 2005	et envisagés pour 2006
Obligatoires	Aménagement du territoire (ZAC, etc.) Développement économique (missions locales...)	
Optionnels	Protection de l'environnement (traitement des ordures ménagères) Équipements culturels, sportifs etc. (salle d'armes de Châtillon)	Collecte des ordures ménagères Ecoles municipales de musique
Facultatifs	Transports (navettes locales) Gestion du service public de fourrière Gestion du service d'eau potable Services funéraires	Centres municipaux de santé